Notification préalable d'un aménagement commercial

25/0004 S –SOCIETE DE DISTRIBUTION ET D'EXPLOITATION COMMERCIALE (SDEC)

Le 20 mars 2025, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet d'extension d'un aménagement commercial.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ET D'EXPLOITATION

2° Nature de l'opération

Il s'agit d'un projet d'extension d'un magasin de commerce de détail sous l'enseigne « Hyper U » dans sa galerie marchande, situé dans la commune de Pirae à Tahiti.

3° Localisation de l'aménagement commercial concerné

Galerie Hyper U située 261 Rue Raauri, Tematafaarere, Pirae sur l'île de Tahiti.

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet d'aménagement commercial.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le 31 mars 2025. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
- par courrier postal : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
- par porteur : Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia

  Par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

L'opération consiste dans le réaménagement de la galerie marchande du magasin de commerce de détail sous l'enseigne « Hyper U » situé dans la commune de Pirae à Tahiti. Le projet conduira à l'installation de deux nouvelles enseignes dans la galerie marchande : « Multimédia Électroménager U » et « Parapharmacie U Lafayette », ainsi qu'au déménagement, au sein de cette galerie, de l'enseigne « Boutique U ».

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.